



Conseil des affaires générales

Mardi 16 février à Bruxelles

Le Conseil débutera ses travaux à 10 h 30 et préparera la réunion du **Conseil européen des 18 et 19 février 2016** en examinant le projet de conclusions et en prenant note d'une recommandation concernant la politique économique de la zone euro.

Le Conseil entamera également la préparation de la réunion du **Conseil européen des 17 et 18 mars 2016** en examinant un projet d'ordre du jour annoté.

Il prendra note de l'**état d'avancement de l'accord interinstitutionnel relatif à l'amélioration de la réglementation** approuvé par le Conseil, le Parlement européen et la Commission en décembre 2015.

Le Conseil fera le point sur l'**état d'avancement des conclusions du Conseil européen**, notamment dans le domaine des migrations.

La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de la session (vers 13 h 30).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/fr/webcasts>.

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion"(MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Suivi du Conseil européen

Le Conseil sera informé de l'état d'avancement des conclusions adoptées par le Conseil européen, notamment dans le domaine des migrations.

Préparation de la réunion du Conseil européen de février

Le Conseil examinera le projet de conclusions du Conseil européen des 18 et 19 février, élaboré par le président du Conseil européen, Donald Tusk, en coopération avec la présidence néerlandaise et la Commission.

Le Conseil européen devrait axer ses travaux sur les questions suivantes:

- Royaume-Uni: le Conseil européen examinera et s'efforcera d'approuver un ensemble d'arrangements pour répondre aux demandes de réforme formulées par le Royaume-Uni en vue du référendum qu'il compte organiser sur son appartenance à l'Union européenne, à la suite de la lettre du Premier ministre britannique du 10 novembre 2015;
- migrations: le Conseil européen fera le point sur l'état d'avancement des décisions qu'il a déjà prises et se penchera sur les défis à relever dans l'immédiat;
- autres points: le Conseil européen approuvera la recommandation concernant la politique économique de la zone euro.

Un [projet d'ordre du jour annoté](#) a été examiné par le Conseil le 18 janvier 2016.

Le Conseil prendra note par ailleurs d'une recommandation concernant la politique économique de la zone euro et la transmettra au Conseil européen.

Préparation de la réunion du Conseil européen de mars

Le Conseil examinera un projet d'ordre du jour annoté [doc. 5859/16], élaboré par le président du Conseil européen en coopération avec la présidence et la Commission, en vue de la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 17 et 18 mars 2016.

Le Conseil européen axera ses travaux sur les questions suivantes:

- migrations;
- questions économiques;
- autres points.

Le projet d'ordre du jour annoté servira de base pour le projet de conclusions, qui sera élaboré dans les jours précédant la réunion.

Accord relatif à l'amélioration de la réglementation

Le Conseil fera le point sur l'état d'avancement de l'accord interinstitutionnel relatif à l'amélioration de la réglementation.

Le Conseil, le Parlement européen et la Commission se sont entendus sur cet accord le 8 décembre 2015. Le principal objectif est d'améliorer la manière dont l'Union européenne légifère afin de s'assurer que sa législation serve mieux les citoyens et les entreprises.

L'accord a été approuvé par le Conseil et la Commission le 15 décembre 2015 et par la conférence des présidents du Parlement le 16 décembre 2015. Une fois mis au point par les juristes-linguistes, le texte devra encore être formellement adopté par les trois institutions. Le vote du Parlement devrait avoir lieu le 9 mars. L'objectif poursuivi par la présidence néerlandaise est que le Conseil adopte formellement l'accord aux alentours de cette date. L'accord devra ensuite être signé par les présidents des trois institutions pour entrer en vigueur le même jour.

[Communiqué de presse](#) du Conseil sur l'accord interinstitutionnel

[Site Internet du Conseil sur l'amélioration de la réglementation](#)